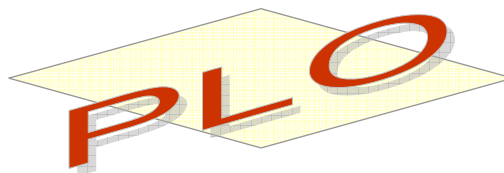


La Charte



L'association, loi 1901, **Patronage Scolaire Laïque d'Oullins**, créée en 1912, propriétaire de ses locaux, favorise l'émergence d'une citoyenneté participative, d'un épanouissement personnel en proposant des activités de nature sportive, culturelle ou de loisirs. Elle soutient l'école publique et défend la laïcité. Le PLO est affilié à la fédération des Oeuvres Laïques du Rhône et à la ligue de l'enseignement. L'association est gérée par des administrateurs bénévoles élus par une assemblée générale ouverte à tous les adhérents. Le paiement d'une cotisation est l'acte fondateur d'un engagement associatif.

Des engagements forts pour une association dynamique

● PARTICIPER:

- ⇒ EN S'IMPLIQUANT DANS LE FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION OU D'UNE SECTION.
- ⇒ EN ADHERANT AU PRINCIPE ECONOMIQUE SOCIAL.
- ⇒ EN SUIVANT LES ACTIVITES ET LA PROGRESSION DE SON ENFANT.

● ECHANGER :

- ⇒ EN ELABORANT COLLEGIALEMENT LES OBJECTIFS DE L'ASSOCIATION OU DE LA SECTION.
- ⇒ EN IMPLIQUANT LES RESPONSABLES GESTIONNAIRES ET TECHNIQUES DANS LA COMMUNICATION QUOTIDIENNE.
- ⇒ EN ECOUTANT LES QUESTIONS ET LES PROPOSITIONS DES ADHERENTS.
- ⇒ EN FAVORISANT LE DEVELOPPEMENT D'OUTILS DE COMMUNICATION.

● ETRE RESPONSABLE :

- ⇒ EN PAYANT SA COTISATION.
- ⇒ EN ASSUMANT SES ENGAGEMENTS.
- ⇒ EN AYANT UN COMPORTEMENT RESPECTUEUX ENVERS L'AUTRE.
- ⇒ EN RESPECTANT LES STATUTS DE L'ASSOCIATION, LES REGLEMENTS DES SECTIONS, LES LOCAUX ET LES MATERIELS.

● VIVRE ENSEMBLE :

- ⇒ EN FAVORISANT LA MIXITE SOCIALE, LA PARTICIPATION.
- ⇒ EN CONTRIBUANT A L'EMANCIPATION DE TOUS ET A L'APPRENTISSAGE DE LA CITOYENNETE.
- ⇒ EN PERMETTANT L'EPANOUISSEMENT DE CHACUN.
- ⇒ EN REPOUSSANT LES DISCRIMINATIONS